



☆☆☆ INONDATION ☆☆☆

MESURES DE PRÉVENTION DES INFECTIONS

En contexte d'inondation, certaines mesures doivent être suivies. Les objets et les endroits humides sont un milieu où les microbes peuvent se développer facilement.

Il faut donc prendre les précautions suivantes à la suite d'une inondation :

- ne pas entrer en contact avec les surfaces inondées sans prendre les précautions décrites plus loin (voir 1);
- considérer votre eau comme non potable jusqu'à preuve du contraire et prendre les mesures nécessaires pour décontaminer votre puits s'il y a lieu (voir 2);
- désinfecter soigneusement toutes les surfaces qui ont été exposées à l'eau de la crue (voir 3);
- ne pas hésiter à jeter tous les aliments ayant été mouillés (voir 4).

1. Précautions à prendre pour entrer en contact avec les objets ou surfaces mouillées par l'eau de l'inondation.

- Porter des bottes et des gants de caoutchouc lors de manipulation d'objets humides.
- Ne pas porter les mains ou les gants au visage ou dans la bouche après avoir manipulé des objets humides.
- Ne pas laisser les enfants jouer près des lieux inondés.
- **ET SURTOUT BIEN SE LAVER LES MAINS APRÈS AVOIR TOUCHÉ LES SURFACES ET LES OBJETS QUI ONT ÉTÉ INONDÉS.**

2. Approvisionnement en eau

Tous les approvisionnements privés en eau (puits individuel, de surface ou artésien) touchés par les inondations doivent être considérés comme étant non potables jusqu'après la régression des eaux. L'eau prévue pour la consommation doit être bouillie pendant au moins 1 minute pour ensuite être conservée dans des contenants propres munis d'un couvercle.

Une fois l'inondation terminée, les puits devront être désinfectés et analysés. Vous pourrez faire analyser la qualité de votre eau auprès d'un laboratoire accrédité, dont vous pouvez obtenir la liste auprès du ministère de l'Environnement ou auprès de la Direction de la santé publique.

Pour les gens desservis par un réseau d'aqueduc, dans le doute, appeler votre municipalité (ou le gestionnaire du réseau) pour connaître la qualité de l'eau et s'il y a lieu, les consignes particulières.

3. Nettoyage des sous-sols, des pièces et des objets

- L'élément le plus important de ce nettoyage est l'utilisation d'un bon savon ou détergent et de beaucoup d'eau chaude.
- L'eau et les rebuts peuvent être enlevés à l'aide de pompes, de seaux, de pelles, etc.
- Il faut retirer des habitations la première couche de boue recouvrant les planchers en terre battue des sous-sols non finis.
- Laver les murs et les planchers contaminés avec de l'eau de javel (une part d'agent de blanchiment pour quatre parts d'eau) en débutant par le plafond s'il y a lieu, puis les murs et finir par le plancher. Si l'eau de javel ne peut être utilisée sans endommager la surface à désinfecter, utiliser de préférence des produits contenant de l'ammoniaque (ne pas mélanger eau de javel et ammoniaque).
- Les meubles et les appareils électroménagers peuvent être nettoyés de la même façon. N'oubliez pas de couper le courant électrique.
- Les entreprises se spécialisant dans la désinfection des bâtiments et l'extermination, disposent de procédés efficaces de désinfection.
- Vêtements : un bon nettoyage à l'eau chaude savonneuse ou un nettoyage à sec suffit.
- Meubles en tissu : si la rembourrure est complètement mouillée, il vaut mieux faire rembourrer de nouveau ou ne plus s'en servir.

- Tous les plats et ustensiles de cuisine ayant été en contact avec l'eau d'inondation doivent être lavés à l'eau chaude bien savonneuse. De plus, les faire tremper pendant au moins 2 minutes dans une solution renfermant une cuillère à table d'eau de javel dans un gallon d'eau. Le lavage au lave-vaisselle est suffisant pour désinfecter.

4. Aliments

- On doit se débarrasser de tout aliment ayant séjourné dans l'eau croupie, y compris ceux ayant séjourné dans votre réfrigérateur ou votre congélateur. La seule exception : les aliments mis en conserve de façon commerciale et dont la boîte de conserve (can) ne présente aucun dommage, ni gonflement pourront être gardés. Les boîtes de conserve doivent être bien lavées et asséchées.
- On doit jeter toutes les conserves faites à la maison qui ont été touchées par les eaux de la crue, ainsi que tout aliment et liquide contenus dans des contenants dont le couvercle est vissé.
- Jeter tout produit de toilette ou médicament ayant été en contact avec les eaux de la crue.

5. Conclusion

Si, malgré toutes ces précautions, vous notez une diarrhée persistante ou des symptômes digestifs sévères, communiquez avec votre médecin.

Pour plus d'information, n'hésiter pas à contacter le service INFO-SANTÉ de votre CLSC.

Source : Carole Albert
Service de protection de la santé publique, Santé environnementale
(819) 829-3400, poste 42215